

Tarifs

Centre de documentation des Arts Décoratifs

Quelques règles à respecter :

- Les photocopies ou photos numériques ne doivent pas excéder 10% d'un ouvrage et 30% d'un dossier documentaire ou d'une revue.
- Le consultant doit fournir la liste des documents photographiés
- Tout cliché numérique fait l'objet d'une autorisation de photographe engageant le consultant à respecter les droits d'auteurs et à acquitter un droit d'utilisation correspondant à l'utilisation prévue (cf. formulaire Autorisation de photographe).
- Mode de paiement : espèces ou chèques uniquement

- Clés USB et scans privés sont interdits

- Tarif – usage privé – sans note de frais

sur présentation de justificatif

- . étudiants, doctorants
- . demandeurs d'emploi, RSA
- . moins de 25 ans
- . enseignants
- . retraités

| | |
|---------------------------|----------|
| photocopie N&B | |
| A4 N&B | 0,10 € |
| A3 N&B | 0,20 € |
| photocopie couleur | |
| A4 couleur | 0,20 € |
| A3 couleur | 0,40 € |
| clichés numériques | Gratuits |

- Plein Tarif – usage professionnel – avec note de frais

- . journalistes, éditeurs
- . iconographes
- . cabinet juridique
- . experts

| | |
|---------------------------|--------------------------------|
| photocopie N&B | |
| A4 N&B | 0,40 € |
| A3 N&B | 0,80 € |
| photocopie couleur | |
| A4 couleur | 1,50 € |
| A3 couleur | 3 € |
| clichés numériques | 1 € (utilisation documentaire) |
| clichés numériques | 60 € (utilisation commerciale) |

- Recherche iconographique et/ou documentaire

Dans la mesure où le consultant souhaite que la documentaliste lui propose une sélection aboutie d'images ou de documents, que ce soit par correspondance ou sur place, le centre de documentation facture un forfait de 10 € par recherche.